http://eauservicepublic.chez.com

INF'EAU

N°34

Octobre 2013

Bulletin d'information de l'Association **EAU ET SERVICES PUBLICS**

28 rue André Chénier 42000 Saint-Etienne Tél: 04 77 90 25 20

LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS .... OSONS EN PARLER

Dans un article intitulé **« La gratuité des transports intéresse les sociologues »** la journaliste Carole Hoareau analyse la situation de l'agglomération des pays d'Aubagne :

Une fréquentation record et un service apprécié des usagers, c'est le constat que font les responsables de l'agglo. Le président note qu'au départ leur décision suscitait autant d'inquiétude que d'enthousiasme. Aujourd'hui, les résultats donnent raison aux enthousiastes.

On pense souvent que ce qui est gratuit n'a pas de valeur, remarque le sociologue Alain Meyer. Or, pour les habitants que nous avons interrogé, la gratuité produit un effet de valorisation des transports en commun et du territoire de l'agglomération.

La Gratuité c'est :

- 70% de fréquentation en plus.
- 88% d'usagers satisfaits.
- 20% de nouveaux passagers.
- Pas d'augmentation des incivilités.
- Baisse des encombrements en ville et baisse de la pollution.

Mais il n'y a pas de décision sans critiques :

- Un patron de PME remarque : Il n'y a rien de gratuit dans la vie, et pour les entreprises, le versement transport a fortement augmenté.

- Un chauffeur de bus déclare : Les gens plus on leur en donne, plus ils en veulent. Les voyageurs disaient davantage bonjour auparavant.

- Un membre de l'association Ballon rouge, plutôt à gauche, estime : Si c'est pour pousser les gens à moins utiliser leur voiture, ça se défend, mais sinon je pense que chacun devrait payer selon ses moyens. La gratuité n'est pas l'aboutissement du progressisme dans tous les domaines.

- Bruno Marzloff, sociologue des déplacements, souligne le côté pervers de la mesure : la gratuité est inflationniste par nature. Il se demande si ce n'est pas une mesure au mieux angélique, au pire populiste qui infantilise les gens et plombe les comptes.

Arrêtons là la liste des critiques. Chacun jugera de leur pertinence. Pour notre part, nous retiendrons les avantages qu'en retirent les usagers et leur satisfaction à une très grande majorité.
Quant aux comptes, s'il y a eu augmentation de la taxe **« Versement transport »** mécontentant certaines PME, les comptes ne sont pas plombés. Notons qu'à St-Etienne Métropole le versement transport est au maximum : 1,8%

OSER PARLER GRATUITÉ ? c'est oser faire un bilan global et déterminer ce qui est ou non possible.
Le bilan global c'est :

- Déterminer les recettes de fonctionnement non perçues en cas de gratuité.
- Faire le compte des économies possibles :
  - Pas de billetterie (Matériel et personnel)
  - Moins de comptabilité.
  - Pas de personnel de contrôle.
  - Déterminer les avantages, difficilement chiffrables, des problèmes écologiques : moins de circulation en ville, moins de pollution.
  - Déterminer le coût de la mesure en tenant compte de tous ces paramètres et, évidemment, déterminer si ce coût est supportable pour la collectivité!

L'ÉTAT TENTE D'EMPÊCHER LES RETOURS EN RÉGIE

Nous sommes informés, par un tract syndical, que la Direction Générale des Finances est intervenue auprès de ses comptables pour leur demander, dès en amont de la décision d'un retour en régie, de sensibiliser l'ordonnateur (maire) aux moyens limités alloués aux comptables pour remplir leur tâche, afin qu'il ne puisse se prévaloir de son ignorance de ces contraintes si le comptable n'arrive plus à assurer correctement sa mission.

Le fait de gérer l'eau en régie directe apporte une charge de travail supplémentaire aux comptables du trésor : temps agent pour gérer le service, prise en charge des factures, recouvrement, gestion des impayés, dépenses du service etc ... Or, la Direction générale ne donnera aucun moyen supplémentaire aux trésoreries concernées en cas de prise en charge d'un service en régie.

Est-ce un argument qui a poussé la commune de St Genest-Lerpt à renouveler la DSP pour l'eau ?

Cette situation découle du fait que sous la pression d'associations, de certains élus, de plus en plus de collectivités reprennent la gestion de leur service . C'est une preuve supplémentaire que notre action n'est pas inefficace

Plb

TOUJOURS PLUS POUR LE CAPITAL

Nous connaissions jusqu'à ce jour la gestion de services par les SEM (Sociétés d'économie mixte) dont le capital est détenu majoritairement par les collectivités.

Nous avons vu apparaître en 2010 les S.P.L. (Sociétés publiques locales). Ce sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le code du commerce dont le capital est entièrement public.

Cette situation n'était pas, semble-t-il, satisfaisante. Nous découvrons maintenant les SEM-Contrat. Alors que dans les SEM classiques le capital est majoritairement public, dans les SEM-Contrat le capital peut devenir majoritaire jusqu'à 85%.

Ne perdons pas de vue que le capital privé ne poursuit qu'un but : Rentabilité et profits.

Plb

ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT COTISATION 2013

Si votre nom figure sur ce bulletin c'est que sauf erreur de notre part nous n'avons pas reçu votre cotisation 2013. Nous espérons avoir votre participation afin de permettre de continuer notre activité. Merci.

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT A L'ASSOCIATION **EAU SERVICES PUBLICS**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél (facultatif) ..... Mail : .....

Afin de faire des économies de tirage (papier et timbres) il nous serait utile que vous nous communiquiez, si vous en avez une et si vous le voulez bien, votre adresse e-mail. Merci.

Je verse la somme ..... comprenant la cotisation minimum de 6 **Euros** plus un don de ..... euros par un chèque à l'ordre de **Eau et services publics** Signature :

[Vérifier svp si vous n'avez pas déjà réglé votre cotisation 2013.]